

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 6

Artikel: Tourisme populaire : camping, caravanes, villages de vacances

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tourisme populaire

Camping, caravanes, villages de vacances

Des formes toutes nouvelles de tourisme ont fait leur apparition depuis quelques dizaines d'années. Voyages organisés, villages de vacances et camping en sont les manifestations. Le développement prodigieux de la civilisation industrielle, les conquêtes sociales, allant de pair avec l'augmentation de la productivité, conduisent à envisager une organisation générale des loisirs sous toutes leurs formes. C'est d'ailleurs un des aspects importants de l'urbanisme par ses répercussions dans l'aménagement des territoires à l'échelon urbain, régional, national.

Nous n'aborderons pas ici les aspects purement touristiques de ce développement : moyens de transports, voyages organisés, agences de voyage, mais au contraire les aspects qui touchent à l'aménagement des territoires : le camping (et son aspect secondaire : la « caravanning ») et la création des villages de vacances.

LE CAMPING, NOUVEAU PHÉNOMÈNE SOCIAL

Le camping n'est, en fait, pas autre chose qu'une nouvelle forme de vie sociale, née d'une saine réaction contre les rigueurs de la civilisation mécanisée et contre les excès de la concentration urbaine. Les congés payés et l'automobile ont certes facilité son prodigieux développement, mais sa raison profonde est la même que celle qui pousse le dimanche les gens des villes hors de leurs bureaux et de leurs rues grises : le besoin de grand air, d'un espace qui soit limité par autre chose que des toits et des murs, de verdure et de fleurs non plantées au cordeau. Ce phénomène collectif a des conséquences inattendues comme celle de rendre attrayante l'absence même de tout ce qu'une vie organisée considère comme indispensable. C'est ainsi qu'on voit des campeurs se passer avec joie de toute eau courante autre — peut-être — que celle d'un ruisseau, consacrer sans sourciller deux heures à une opération qui leur prendrait dix minutes dans leur appartement, vivre heureux dans les courants d'air, nullement gênés d'entendre, de l'aube au couvre-feu, les moindres conversations de leurs voisins.

Le camping n'est certainement pas une mode passagère, un engouement susceptible de disparition. Porté à son maximum par les congés payés, il n'est

pas la forme la plus économique des vacances. Il ne recrute pas ses adhérents dans les familles les plus modestes, mais tout simplement dans les milieux qui éprouvent le plus fort besoin de se libérer pour un temps des contraintes de la vie dite « civilisée ». Et ce sont plus souvent des intellectuels que des « terriens », des idéalistes que des amateurs de trop bonne chère, plus souvent des gens paisibles que des agités...

Mais, qu'il rassemble des professeurs ou des employés, des commerçants ou des ouvriers, le camping est aujourd'hui le complément indispensable des moyens classiques du tourisme. Les trois mois d'été où se concentrent en effet les vacances provoquent, année après année, un exode massif des citadins, un afflux vers les stations de villégiature auxquels les établissements saisonniers sont tout à fait incapables de faire face. Quelques brèves semaines d'activité fébrile ne suffisent pas à assurer leur saine rentabilité. En multiplier le nombre pour chercher à abriter dans des chambres d'hôtel tous ceux qui campent n'est pas pensable. Le problème du personnel saisonnier est d'ailleurs aussi insoluble. Il faut donc se féliciter hautement que des campeurs de plus en plus nombreux choisissent ce mode de tourisme et résolvent directement eux-mêmes le problème de leurs villégiatures. Nous sommes persuadé que, même si l'on parvenait à « étaler » les vacances sur six mois (ce qui n'est certes pas pour demain), le camping n'en subirait aucune diminution.

Phénomène social, le camping entraîne dès lors des obligations pour la communauté. Il incombe tout d'abord aux organisations sportives et touristiques de veiller à créer et à maintenir parmi les campeurs cet esprit communautaire, fait de discipline joyeusement consentie et de respect d'autrui, qui est un excellent exercice de comportement social et qui permet seul de rendre vraiment profitable à chacun son séjour en pleine nature. Nombreuses sont, en Suisse, dans le sillage du Touring-Club, les associations qui s'en pré-occupent. Dans les pays qui nous entourent, il en est de même, et l'entente internationale est pratiquée depuis longtemps parmi les campeurs.

Il incombe ensuite aux autorités de préparer l'équipement nécessaire, tâche directement liée à l'aménagement du territoire : c'est aux communes notamment à organiser les emplacements, à choisir à cet usage des terrains sains, vastes, agréablement plan-

tés et situés de préférence sur les rivages des cours d'eau, des lacs ou de la mer. Il leur appartient ensuite de les pourvoir d'installations sanitaires, de téléphone, de comptoirs de vente et de buvettes, de postes de surveillance, voire de les clôturer. A cet égard, on doit relever que les communes qui ont compris cette obligation n'ont nullement eu à le regretter, bien au contraire. Elles sont malheureusement trop peu nombreuses. Et celles qui considèrent encore la clientèle des campeurs comme indésirable, non seulement manquent à un devoir de solidarité sociale, mais encore rendent plus difficile la tâche des autres.

Il est temps de parler du camping lui-même, tel que le voient ceux qui le pratiquent. Bien que tous l'aient clairement chanté depuis longtemps, il faut rappeler qu'il n'est pas de délasserment plus total, de changement de vie plus complet, de contraste plus saisissant avec la vie agitée des villes ; le contact de tous les instants avec la nature, avec ses charmes les plus secrets et les plus fugitifs, avec ses humeurs mêmes, est le plus sûr des antidotes contre la terrible pression qu'exerce sur les nerfs la vie contemporaine.

Certes, le campeur sportif regarde avec le plus total mépris les alignements serrés des camps organisés, le matériel ultra-moderne extrait du coffre des voitures, les sièges pliants, la batterie de cuisine. Son plaisir s'accommode mal d'autre chose que de la solitude sauvage en pleine nature, du feu de bois et de la gamelle, du long effort sac au dos avec un matériel réduit au strict minimum. Loin de nous l'idée de le condamner, mais la petite minorité qu'il constitue n'est d'aucun poids à côté de la foule immense des autres, et c'est précisément leur nombre — et l'organisation due au nombre — qui nous fait porter désormais attention aux conséquences sociales du camping, même s'il est renié aujourd'hui par le sport solitaire dont il se réclame !

LES TENTES

Il paraît enfin judicieux, dans une revue consacrée aux problèmes de l'habitation, de passer rapidement en revue les diverses solutions données au problème de l'habitation sous tente par des constructeurs de plus en plus ingénieux. L'abondance et surtout la diversité des modèles apparaissent au premier coup d'œil jeté sur un village de toile ou sur un catalogue de fabricant. Certes, luxe et confort, ici aussi, font leur apparition pour aboutir à cette forme presque parfaite qu'est la « caravane ». Il existera toujours, fort heureusement, des modèles plus simples. Contentons-nous de distinguer les deux grandes catégories de tentes en usage aujourd'hui.

La tente « canadienne » est, à l'origine, le double pan de toile retenu par deux piquets médians et tendu par des haubans... Inutile de rappeler aux campeurs en gris vert les avantages « relatifs » du confort ainsi réalisé ! Le double toit, qui permet de confectionner

la tente dans un tissu poreux et qui assure de plus une ventilation entre les deux toiles, constitue depuis longtemps le complément indispensable (tente dite « pédestre » figurée au haut de la page 20). Un avant-toit, formant auvent, abrite l'ouverture du soleil et de la pluie ; une abside semi-circulaire augmente utilement le volume intérieur et permet de supprimer le « pignon » trop exposé à la pluie (deuxième solution ; tente dite « scooter »). Enfin, la variante « évoluée » consiste à disposer l'avant-toit au centre, deux absides se faisant face. C'est la tente confortable, pour des séjours de quelque durée. On ne s'y tient cependant pas aisément debout, sa hauteur intérieure, au faite, n'ayant généralement pas deux mètres (troisième figure, modèle « auto »).

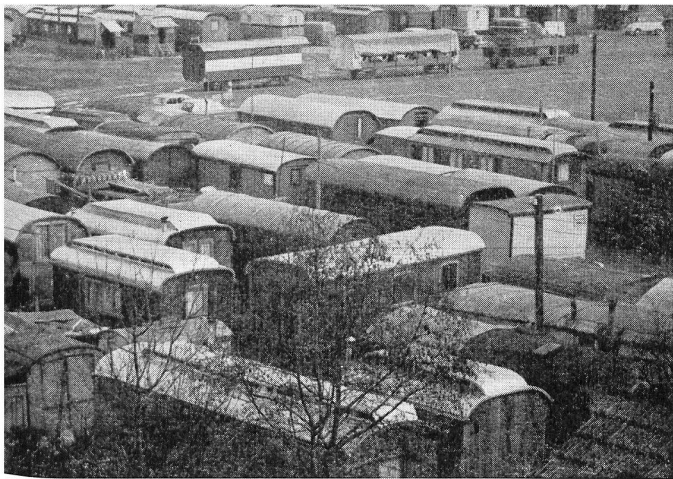
Aussi en est-on venu aux tentes de la seconde catégorie dites « à armatures » ; celles-ci, en aluminium, sont comparables à une charpente métallique légère autour de laquelle le tissu forme enveloppe. Nous n'en présentons qu'un modèle, dit « pique-nique » (bas de la page 20). Il est né des voitures à sièges-couchettes auxquelles il s'adapte étroitement ; la tente forme « pièce de séjour » pendant que la voiture elle-même constitue la « chambre à coucher ». Ces modèles et tous leurs dérivés sont aux premières tentes ce que la villa luxueuse est au logement à loyer modeste.

Bien d'autres systèmes existent encore. Il n'est pas dans nos intentions ni dans nos possibilités de faire concurrence à la presse illustrée fertile, cette saison, en commentaires flatteurs... pas plus que nous ne songeons à commenter encore l'incroyable variété des accessoires de camping et de pique-nique où se déploie l'infatigable ingéniosité des inventeurs et des vendeurs.

De beaux soirs attendent encore les campeurs. Un essor sans précédent se prépare pour le camping, forme essentiellement sociale du tourisme.

LES CARAVANES

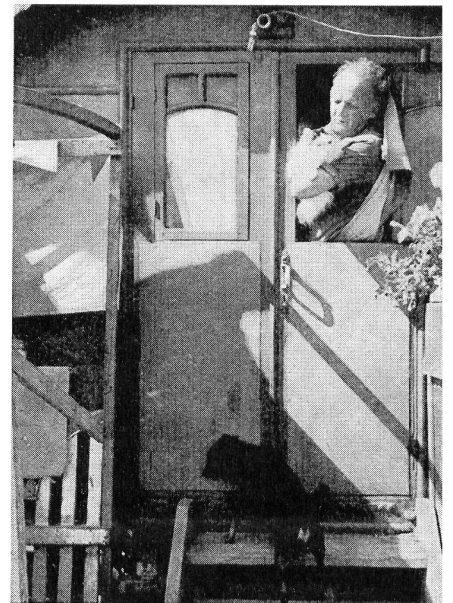
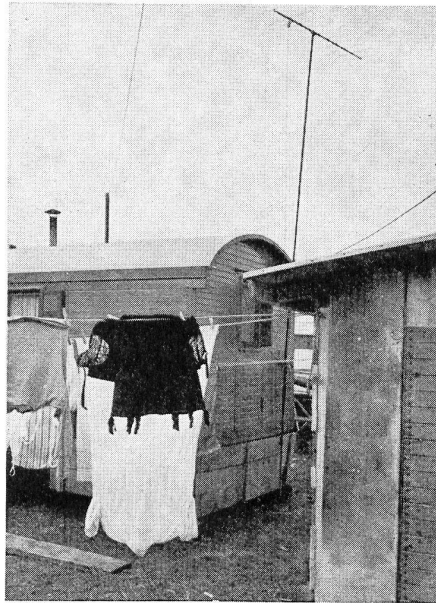
Si la tente d'aujourd'hui a pour ancêtre le primitif « carré de tente », la caravane a pour ancêtre la roulotte. Toutes deux se rejoignent dans les terrains de camping et rivalisent dans leurs multiples aspects. En devenant « caravane », la roulotte a abandonné son charme mais aussi sa réputation d'inconfort. Tout est ici conçu de la façon la plus rationnelle, en matériaux résistants, légers, aisément lavables. Comme dans la cabine d'un yacht, tout est à double usage : les lits sont la banquette de la salle à manger, la desserte dépliée dévoile une cuisine complète ; le moindre espace est utilisé, des solutions ingénieuses sont apportées au problème de l'isolation thermique (comparables à celles utilisées dans la construction des wagons), à celui des fenêtres, des installations sanitaires... Maison de vacances qui se déplace, la caravane n'est cependant pas à la portée de chacun... même en location !



Roulottes... modestes ancêtres des confortables «caravanes»

Cette « cité d'habitations sur roues » est peut-être privée d'un confort enviable... son esprit communautaire n'en est pas moins un exemple à méditer.

Forains, « gens du voyage », il serait sans doute difficile de vous faire renoncer à la belle indépendance que vous valent vos quatre roues !



Et sans doute, à votre tour, regardez-vous avec perplexité les belles roulottes qu'entraînent par monts et vaux les « Mercedes » et les « 403 » ?

Clichés « Das Wohnen ».

LES VILLAGES DE VACANCES

Le succès du camping a incité un certain nombre d'organisations à créer de toutes pièces des villages de tentes et à y recevoir pendant les vacances leurs adhérents. Ici, la tente s'est limitée au rôle de chambre à coucher, les repas étant pris en commun, en plein air, à côté d'une cuisine complètement organisée. Comme le matériel de tente est relativement coûteux et d'un entretien délicat, on a vu des pailotes se substituer aux tentes et l'on commence à voir de véritables petits bungalows prendre la succession. On compte actuellement plus de septante-cinq villages de vacances dans la seule Europe occidentale. Les plus nombreux sont sur la Côte d'Azur, en Corse, en Italie, en Grèce et en Yougoslavie. Ils sont entre les mains de vingt-cinq organisations environ, dont les plus importantes sont le Club Méditerranée (ses adhérents sont nombreux en Suisse), le Touring-Club français, le Club français du tourisme, le Club Repos et Loisirs, etc. La formule, très spéciale, de ces villages de vacances est d'un intérêt certain. Toutes les dépenses : sports, distractions, orchestre, bibliothèque, de même que les voyages aller et retour, sont compris dans le forfait. Un personnel spécialisé veille à tout, impose une discipline sympathique et crée l'ambiance très particulière à laquelle s'attachent très vite ceux qui ont tenté l'expérience. Ici encore, le plaisir collectif est assuré par un minimum d'organisation.

LES « MAISONS FAMILIALES DE VACANCES »

Il s'agit d'une organisation en train de se développer rapidement, en France principalement. Les Maisons familiales de vacances se présentent sous les formes les plus diverses. Certaines d'entre elles fonctionnent dans un seul immeuble, d'autres utilisent plusieurs petites maisons, villas ou bungalows situés dans un périmètre assez restreint pour permettre un accès aisé aux services communs. Ce sont donc des établissements sociaux s'interdisant tout but lucratif, destinés à des familles ayant un niveau de vie modeste ; tout en mettant à disposition de chacun les services collectifs nécessaires, elles pratiquent cependant des prix inférieurs aux entreprises commerciales. Dans ces maisons cohabitent des groupes familiaux de situation toujours modeste appartenant à des milieux sociaux différents, avec de nombreux enfants de tous âges. Des problèmes complexes sont ainsi créés : on ne peut se passer de la présence permanente d'un responsable ayant la compétence et l'autorité nécessaires pour assurer le fonctionnement harmonieux de l'ensemble.

Au début de la saison de 1958, environ trois cent vingt maisons familiales de vacances étaient agréées en France. Beaucoup sont en altitude, d'autres au bord de la mer, mais en général dans des régions où

l'acquisition des locaux est la moins onéreuse. On ne peut que souhaiter le développement de cette institution qui constitue l'ossature d'un tourisme populaire familial, ce que les autres formes ne réalisent pas d'une manière aussi large. Notre pays se devrait d'étudier attentivement ces efforts pour chercher à mettre sur pied des réalisations analogues. Cela permettrait alors un échange avec la France pour le plus grand attrait des familles de l'un et l'autre pays.

*

On le voit, le tourisme social est en plein développement. La société moderne a pris conscience de la nécessité d'une organisation des loisirs. Mais pour être vraiment démocratique et à la portée de chacun, le tourisme doit pouvoir compter sur le concours actif de la communauté. L'équipement touristique fait partie de l'urbanisme au même titre que les routes. Terrains de camping, villages et maisons de vacances doivent figurer en bonne place dans tous les plans d'aménagement du territoire. Le père Louis.

Union suisse pour l'amélioration du logement

Section romande

RÉSOLUTION

La Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) constate :

1. que l'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral du 31 janvier 1958, concernant l'encouragement à la construction de logements à caractère social, basé sur l'article 34, 5^e, 3^e alinéa, de la Constitution fédérale, rend le dit arrêté inapplicable dans la plupart des cantons, notamment ceux qui sont au bénéfice de dispositions antérieures en la matière ;
2. que le Conseil fédéral envisage de prolonger la durée de la validité de l'ordonnance fédérale relative à la première tranche des crédits jusqu'au 31 juillet 1960.

En conséquence, elle demande au Comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement d'intervenir énergiquement auprès de M. le conseiller fédéral Hohenstein, chef du Département fédéral de l'économie publique, aux fins d'obtenir les assouplissements nécessaires à l'exécution de l'ordonnance d'application de l'arrêté fédéral, et pour orienter équitablement la répartition de l'aide de la Confédération en faveur des cantons les plus durement atteints par la pénurie de logements.

RECTIFICATION

Le tableau « accroissement », exprimé en chiffres et taux, et publié en page 31 du numéro 5-1959, se rapporte à la comparaison du nombre des logements des années 1951 à 1958. Il y manque en fait les colonnes des années 1951 à 1954.